



**2- Moyens mis en œuvre pour préserver le(s) site(s) (containers, sensibilisation des participants, délimitation des zones de passage, de parking,...) :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**3- Conclusion :**

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000,
- une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital.

**Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?**

**NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

**OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

**Date :**

**Signature du président :**

**Où trouver l'information sur Natura 2000 ?**

**Sur le site Internet de la DREAL Limousin :**

<http://www.limousin.ecologie.gouv.fr>

**Sur le site Internet Portail Natura 2000 :**

<http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/REGFR82.html>

**Dans le DOCOB (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :**

Sur le site Internet de la DREAL Limousin :

- Après de l'animateur du site

- Après de la Direction Départementale des Territoires

M. CRESPEL Jean-Pierre – tel : 05 55 12 90 45

Sources :  
© IGN BD Cartho  
© Données SIGREEL (DREAL)



Réalisé le 10 décembre 2010  
par : DDT Haute-Vienne/MCAT